

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois le **24 janvier**, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

**Présents** : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY.

**Absents et Excusés** : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH, Anne MORRIS (pouvoir à Jean MIELLET), Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD).

OBJET : TE38 – ENFOUISSEMENT BT TEL CHEMIN DES BUIS  
04 – 24/01/2023

TE38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, Territoire énergies de l'Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulée :

<b>Collectivité :</b>	<b>Commune</b>
	<b>CHAPAREILLAN</b>
<b>Affaire n°</b>	<b>21-002-075</b>
<b>Enfouissement BT TEL chemin des buis</b>	

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	:	168 975 €
Le montant total de financement externe s'élève à	:	100 114 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à	:	1 867 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :  
66 994 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

1 – **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	:	168 975 €
Financements externes	:	100 114 €
Participation prévisionnelle	:	68 861 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)		

2 – **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de  
66 994 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

*Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde*

<b>TE38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU France TELECOM</b>
--

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	:	76 095 €
Le montant total de financement externe s'élève à	:	11 630 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à	:	1 441 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :  
63 024 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	:	76 095 €
Financements externes	:	11 630 €
Participation prévisionnelle	:	64 465 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)		

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 63 024 €

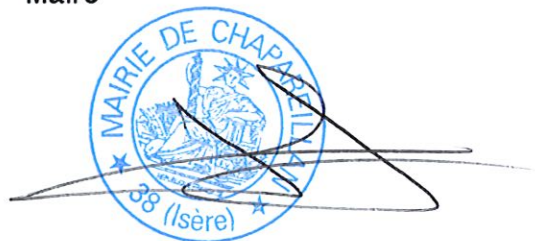
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

*Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde*

Le conseil municipal adopte à 18 voix pour, Jean MIELLET (porteur du pouvoir d'Anne MORRIS) ne prend pas part au vote (habite Chemin des Buis)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI  
Maire



Affiché le : 31 JAN. 2023